



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet  
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 27 février 2018

## Invitation presse

### Lutte contre la vie chère – accord bouclier qualité prix

Pour lutter contre la vie chère, la loi du 20 novembre 2012 relative à la régulation économique Outre-mer a permis de conclure à un accord annuel de modération de prix portant sur des produits de grande consommation, plus connu sous le nom de bouclier qualité prix - BQP. Cet accord est renégocié chaque année entre les partenaires économiques (État, distributeurs, importateurs et producteurs).

Le principe du BPQ repose sur l'élaboration de listes de produits de consommation courante établie en concertation avec les distributeurs. Trois listes différentes sont négociées et établies selon que les magasins ont une surface commerciale supérieure à 1 000 m<sup>2</sup> (liste de 101 produits), comprise entre 800 et 1 000 m<sup>2</sup> (liste de 52 produits) ou inférieure à 800 m<sup>2</sup> (liste de 27 produits). Les distributeurs s'engagent sur un prix global maximum pour l'ensemble des produits des listes du Bouclier Qualité Prix (BQP), ainsi pour chacune des 3 listes, correspond un prix global maximum.

Depuis sa mise en place, ce dispositif a permis une baisse de 6,3 % du prix de la liste des 101 produits passée de 365 € à 342 € en 2017. Les produits soumis à l'accord BQP ont constamment évolué afin de répondre à des objectifs de santé publique (remplacement des produits trop gras, trop sucrés ...), ainsi qu'aux habitudes de consommation. Entre 2017 et 2018, la vente des produits issus de ces listes augmente de 25 %.

Le préfet de la Martinique, le président du syndicat des grossistes et distributeurs alimentaires et l'AMPI présenteront l'accord conclu pour cette année 2018, mercredi 28 février 2018.

**La presse est invitée à cette présentation, mercredi 28 février 2018,  
à 14h30 en préfecture.**

**Contacts réservés aux médias :**

Nathalie CHAMPLONG 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42  
nathalie.champlong@martinique.pref.gouv.fr  
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93 –  
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

*L'Etat en Martinique*

sur internet : [www.martinique.pref.gouv.fr](http://www.martinique.pref.gouv.fr)  
sur Facebook : @prefet.martinique  
sur Twitter : @prefet972